

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3010

18 octobre 2014

### SOMMAIRE

Atom Holding S.à r.l. ....	144434	Live Nation Luxembourg Holdco 2, S.à r.l. .....	144472
Balber Finance S.à r.l. ....	144457	Lux G Technology S.A. ....	144435
Balber Finance S.à r.l. ....	144441	Luxpar Invest SCA ....	144434
CB Finance S.à r.l. ....	144471	MX International S.à.r.l. ....	144445
Cockatoo S.A. ....	144468	Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l. ....	144435
Compagnie du Charmont ....	144459	Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A. ....	144439
Compagnie Maritime Monégasque Inter- national S.C.S. ....	144472	Pizzaguy S.à r.l. ....	144474
Computacenter PSF S.A. ....	144450	Placinvest S.à r.l. ....	144451
e-shelter Munich 2 S.à r.l. ....	144434	Play Holdings 2 S.à r.l. ....	144435
Eudial Services ....	144471	Play Holdings 3 S.à r.l. ....	144458
Eventure ....	144477	PS1 Luxco S.à r.l. ....	144450
Fulham Investment S.à r.l. ....	144434	Rexavest S.à r.l. ....	144435
Gaïa International Financial Investment S.A. ....	144461	Rylux S.A. ....	144447
Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l. ....	144438	Rylux S.A.-SPF ....	144447
Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l. ....	144478	SBR Luisencenter S.à r.l. ....	144462
HORILUX Société à responsabilité limitée .....	144450	SBR Property 2 S.à r.l. ....	144462
I S Business Group Sàrl ....	144453	Sebit S.A. ....	144437
I S Business Group Sàrl ....	144471	Sivato Holding S.à r.l. ....	144450
Ivy Luxco I S.à r.l. ....	144450	Thomas Becker - Architekturbüro S.à r.l. .....	144466
Jupiter S.A. SPF ....	144472	Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l. ....	144472
Karel S.à r.l. ....	144457	Tpg Magenta S.à r.l. ....	144471
Le Gourmand Luxembourg S.à r.l. ....	144480	Trinidad Drilling International Luxem- bourg S.à r.l. ....	144459
Le Gourmand S.à r.l. ....	144480	Univar Monaco Luxembourg S.à r.l. ....	144466
Leiteschberg S.A. ....	144457	VPO S.A. ....	144463
LGT (Lux) ) I ....	144459	Zyyx S.A. ....	144455
Live Nation Luxembourg Holdco 1, S.à r.l. .....	144434	Zyyx S.A., SPF ....	144455

**Fulham Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014138272/10.

(140156645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Live Nation Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014138368/10.

(140156644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**e-shelter Munich 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139342/10.

(140158536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**Atom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.152.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014139369/11.

(140158050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**Luxpar Invest SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 170.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 septembre 2014.

*Pour la société*

Joëlle SCHWACHTGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2014138396/13.

(140157212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 172.337.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69208 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014138435/10.

(140156807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Play Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 183.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014138461/10.

(140156642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Rexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 184.272.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014138492/11.

(140156624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Lux G Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 117.533.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE ONZE AOÛT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de «LUX G TECHNOLOGY S.A.», une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 117533, constituée suivant acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 septembre 2006, numéro 1686 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit DESSY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tiffany HALSDORF, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Aurélie GIANOTTI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que toutes les milles (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

Monsieur Stefano Guiseppe Iginò SCIACCHITANO, né à Milano le 05 juillet 1968, demeurant à 36, Orlando Vittorio Emanuele, Milano, (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Le liquidateur est spécialement dispensé de dresser un inventaire.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 800,-.

*Clôture de l'assemblée*

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. DESSY, T. HALSDORF, A. GIANOTTI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 août 2014. Relation: RED/2014/1839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. ELS.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014138395/77.

(140156878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Sebit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.078.

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SEBIT S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.078, constituée le 23 décembre 2003 suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 25 mars 2004, numéro 339, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 19 septembre 2007 de Maître Paul Frieders, prénommé, publié au Mémorial C le 26 février 2008, numéro 487 (la "Société").

L'assemblée était présidée par Me Jean HOSS, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le Président a désigné comme secrétaire Me Pit RECKINGER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Me Céline MARCHAND, avocat à la Cour et Me Max BECKER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg ont été élus scrutateurs.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur la liste de présence signée par les mandataires, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

(B) Il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires et toutes les quarante (40) actions émises sont représentées à la présente assemblée.

(C) Les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leur droit à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(D) La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

*Ordre du jour*

1. Procéder à l'annulation d'une action détenue par Monsieur Freddy Martell, émise et souscrite à sa valeur nominale de 1.000 Euros au moment de la constitution de la Société.

2. Acter que Monsieur Freddy Martell renonce à toute contreprestation de la part de la Société pour l'annulation de l'action qu'il détient.

3. Réduire le capital social de la Société à 39.000 Euros et transférer le montant de 1.000 Euros de l'action annulée à la réserve.

4. Supprimer la possibilité offerte par l'article 5, alinéa 2 des statuts de la Société de requérir des actions au porteur.

5. Prévoir que les actions soient mises au nominatif après l'assemblée générale des actionnaires sous peine de perdre les droits attachés aux actions tant qu'elles n'auront pas été mises au nominatif.

6. Faire les modifications statutaires qui découlent des décisions prévues ci-avant.

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale de la Société a décidé de procéder à l'annulation d'une action détenue par Monsieur Freddy Martell, émise et souscrite à sa valeur nominale de mille Euros (EUR 1000.-) au moment de la constitution de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale de la Société prend acte que Monsieur Freddy Martell renonce à toute contreprestation de la part de la Société pour l'annulation de l'action qu'il détient.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale de la Société a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de mille Euros (EUR 1000.-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille Euros (EUR 40.000.-) à trente-neuf mille Euros (EUR 39.000.-) par voie d'annulation d'une action détenue par l'actionnaire mentionné sub 1 et par transfert de la valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) de l'action annulée à la réserve.

Suite à la réduction du capital social, l'assemblée générale de la Société a décidé de modifier l'article 5, alinéa 1 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-neuf mille euros (EUR 39.000) divisé en trente-neuf actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune».

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de supprimer la possibilité offerte par l'article 5, alinéa 2 des statuts de la Société de requérir des actions au porteur.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier la forme des actions émises en des actions nominatives uniquement, pareille conversion devenant effective lors de l'inscription des actionnaires dans le registre des actionnaires. En attendant l'inscription au registre des actionnaires, tous les droits, y inclus tous droits de vote d'un dividende et tous droits à une distribution sont à suspendre jusqu'à l'achèvement de l'inscription au registre.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale de la Société a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-neuf mille euros (EUR 39.000) divisé en trente-neuf actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives. En attendant l'inscription des actionnaires au registre des actionnaires tous les droits, y inclus tous droits de vote d'un dividende et tous droits à une distribution sont à suspendre jusqu'à l'achèvement de l'inscription au registre.

La société considérera comme propriétaire des actions la personne au nom de laquelle les actions nominatives sont inscrites dans le registre des actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la société dûment endossé au profit du cessionnaire.»

L'assemblée générale de la Société a décidé d'autoriser et d'instruire le conseil d'administration de la Société, chacun agissant seul de passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux et de prendre toute autre mesure nécessaire et appropriée pour exécuter les résolutions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. HOSS, P. RECKINGER, L. MARCHAND, M. BECKER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11074. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur ff. (signé): RIES.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138537/97.

(140157008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138290/10.

(140156888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.759.

In the year two thousand and fourteen.

On the twenty-fifth day of August.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), who last named, shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 123 759, incorporated by a deed received by Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), dated January 11, 2007, published in the Mémorial C number 460 of March 27, 2007 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 20, 2007, published in the Mémorial C number 1107 of June 8, 2007 (the "Company").

The corporate capital amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Mr. Massimo PERRONE, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mrs. Françoise HÜBSCH, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the represented shareholder, the attorney of the represented shareholder as well as the number of shares are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the attorney of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Resolution to dissolve the Company and to liquidate its assets.
  2. Appointment of NOETRIB ADMINISTRATION S.A., a public limited company having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 74 517, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
  3. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their respective mandates.
- After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the Company and to liquidate its assets.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator of the Company:

NOETRIB ADMINISTRATION S.A., a public limited company having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 74 517.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

144440

*Third resolution*

The meeting gives full discharge to the directors, namely, Mr. Marco GAMBAZZI, chairman of the board of directors, Mr. Athos CARONI and Mr. Carlo CASTELLI, and to the supervisory auditor of the Company, namely the private limited company "COMCOLUX S.à r.l.", for the performance of their respective mandates.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 950.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-cinq août.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Nouvelle Initiative d'Entreprise S.A.", avec siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123 759, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 460 du 27 mars 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 février 2007, publié au Mémorial C numéro 1107 du 8 juin 2007 (la "Société").

Le capital social s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo PERRONE, employé demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Madame Françoise HÜBSCH, employé demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau de l'assemblée, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Résolution de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.
2. Nomination de NOETRIB ADMINISTRATION S.A., une société anonyme ayant son siège au L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74 517, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société:

NOETRIB ADMINISTRATION S.A., une société anonyme ayant son siège au L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74 517.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, à savoir Monsieur Marco GAMBAZZI, président du conseil d'administration, Monsieur Athos CARONI et Monsieur Carlo CASTELLI, et au commissaire de la Société, à savoir la société à responsabilité limitée «COMCOLUX S.à r.l.», pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Massimo PERRONE, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2014. Relation GRE/2014/3444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014138438/136.

(140156768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 135.860,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.406.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the Shareholders of Balber Finance S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company validly established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 9 September 2009 by the deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2047, dated 19 October 2009. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 27 August 2013 pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2789 dated 7 November 2013.

There appeared

- Dasos Forinv 2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 150302, owner of 25,167 shares of the Company.

- New Forests Tropical Asia Forest Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 75, Fort Street, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, and registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number HL-61663, owner of 56,833 shares of the Company.

here both represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal (the "Proxy holder").

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the entire body of shareholders (the "Shareholders") of the Company.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the Proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Proxy holder declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all the 82,000 shares of the Company with a nominal value of USD 1.- each, representing the entire share capital of the Company of an amount of USD 82,000.-, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Waving of the notice right.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 53,860.- raising it from USD 82,000.- represented by 82,000 shares in registered form, with a nominal value of USD 1.- each, to USD 135,860.- by way of issuance of 53,860 new shares of the Company, with a nominal value of USD 1.- each, with the same rights and obligations as the existing shares by contribution in kind by Dasos Forinv 2 and New Forests Tropical Asia Forest Fund L.P..

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above by contribution in kind consisting of accrued and unpaid Yield of CPECs that Dasos Forinv 2 and New Forests Tropical Asia Forest Fund L.P. hold against the Company.

4. Subsequent amendment and restatement of the article 5. of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase of the Company and the issuance of new shares.

5. Miscellaneous.

The appearing parties, acting through their Proxy holder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First Resolution*

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentations have been presented to the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

#### *Second Resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 53,860.- raising it from USD 82,000.- represented by 82,000 shares in registered form, with a nominal value by USD 1.- each, to USD 135,860.- by way of issuance of 53,860 new shares of the Company, with a nominal value of USD 1.- each, with the same rights and obligations as the existing shares by contribution in kind by Dasos Forinv 2 and New Forests Tropical Asia Forest Fund L.P. (the "Contribution").

#### *Third Resolution*

It is resolved to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

- Dasos Forinv 2, declares to subscribe to 16,535 new shares of the Company having a nominal value of USD 1.- each and to fully pay up such shares by a contribution in kind of USD 16,535.- accrued and unpaid Yield of CPECs that it holds against the Company;

- New Forests Tropical Asia Forest Fund L.P., declares to subscribe to 37,325 new shares of the Company, having a nominal value of USD 1.- and to fully pay up such shares by a contribution in kind of accrued and unpaid Yield of CPECs that it holds against the Company for an amount of USD 37,325.-;

#### *Evidence of the contribution's existence:*

Evidence of the existence of the claim, and of the amount of the claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by production of an interim balance sheet of the company where the said claim appears, and production of a certificate of acknowledgement of the claim signed by the managers of the Company.

#### Forth Resolution

As a consequence of the share capital increase and issuance of new shares as described above in the resolutions, it is resolved to amend article five of the Articles to read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at USD 135,860 (one hundred and thirty-five thousand eight hundred and sixty United States Dollars) represented by 135,860 (one hundred and thirty-five thousand eight hundred and sixty) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.”

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

- Dasos Forinv 2, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150302 et détentrice de 25,167 parts sociales de la Société.

- New Forests Tropical Asia Forest Fund L.P., entité constituée en conformité avec la législation des îles Caymans, ayant son siège social au 75, Fort Street, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, immatriculée auprès du Cayman Registrar of Limited Partnerships sous le numéro HL-61663, détentrice de 56,833 parts de la Société.

ici représentées par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de procurations sous seing privé lui-délivrées.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme pré décrit, déclarent être les associés de Balber Finance S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 9 septembre 2009 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2047 du 19 octobre 2009. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2789 du 7 novembre 2013.

I. Les Associés détiennent toutes les quatre-vingt-deux mille (82.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (0,01 USD) chacune, représentant la totalité du capital social de quatre-vingt-deux mille dollars américains (82.000,- USD), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de 53.860,- USD, afin de le porter de son montant actuel de 82.000,- USD représenté par 82.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD chacune, à un montant de 135.860,- USD par l'émission de 53.860 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD chacune, par apport en nature des Associés;

3. Souscription et paiement de 53.860 nouvelles parts sociales de la Société telles que décrites dans le point 2. ci-dessus par un apport en nature consistant en la conversion de créances détenues par les Associés au titre des intérêts courus et impayés relatifs aux CPEC's émis par la Société;

4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société et l'émission de nouvelles parts sociales;

## 5. Divers.

La comparante a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par les Associés:

### *Première résolution*

Il est décidé que les Associés renoncent à leurs droits de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leurs permettre un examen attentif de chaque document.

### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter la capital social de la Société d'un montant de 53.860,-USD, afin de la porter de son montant actuel de 82.000,- USD représenté par 82.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- USD chacune, à un montant de 135.860,- USD par l'émission de 53.860 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale 1,- USD chacune, par apport en nature des Associés (la «Contribution»).

### *Troisième résolution*

#### *Souscription et paiement*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessous par les Associés comme suit:

- Dasos Forinv 2, déclare souscrire à 16.535 nouvelles parts sociales d'une valeur totale de 16.535,- USD par apport en nature consistant en la conversion de sa créance de 16.535,- USD provenant des intérêts courus et impayés des CPEC's;

- New Forests Tropical Asia Forest L.P., déclare souscrire à 37.325 nouvelles parts sociales d'une valeur totale de 37.325,- USD par apport en nature consistant en la conversion de sa créance de 37.325,- USD provenant des intérêts courus et impayés de CPEC's;

#### *Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de l'existence de l'apport, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société et par un certificat signé par les gérants de la société.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article cinq des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à cent trente-cinq mille huit cent soixante dollars américains (135.860 USD) représenté par cent trente-cinq mille huit cent soixante (135.860) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (1 USD) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38551. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014138170/177.

(140156948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 116.384.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of August,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of «MX INTERNATIONAL S.A R.L.», (hereafter the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg section B number 116 384 incorporated by deed enacted on April 26, 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 21, 2006, Nr 1407 and whose articles have been amended for the last time on December 8, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated February 8, 2010, Nr 273.

The meeting is opened at 10 o'clock am, with Mrs Flora Gibert, «employée privée», having her professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Petit Véronique, private employee, having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 48,734 (fourty eight thousand seven hundred thirty four) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution:*

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

*Third resolution:*

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

*Fourth resolution:*

The meeting decides to give full discharge to:

- Mrs Sandrine Anton
- Mrs Catherine Dessoy
- Mr Shaun Johnston
- Mr James Yates

managers of the Company

for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

*Fifth resolution:*

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 10:30 o'clock am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «MX INTERNATIONAL S.A R.L.», (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg section B numéro B 116 384, constituée suivant acte reçu le 26 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 21 juillet 2006, N° 1407 et dont les statuts ont été modifiées pour la dernière fois suivant acte reçu le 8 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 8 février 2010, N° 273. La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Madame Flora Gibert, employée privée, établie professionnellement à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Petit Véronique, employée privée, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que les 48.734 (quarante-huit mille sept cent trente-quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

*Troisième résolution:*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

144447

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Madame Sandrine Anton
- Maître Catherine Dessoy
- Monsieur Shaun Johnston
- Monsieur James Yates

gérants de la Société

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F.GIBERT, V.PETIT, C.DESSOY, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 août 2014. Relation: LAC/2014/39584. Reçu douze euros (12.-€).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014139782/129.

(140158109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**Rylux S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Rylux S.A.-SPF).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RYLUX S.A.-SPF», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 18 514, constitué suivant acte notarié en date du 5 juin 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 du 28 septembre 1981. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 09 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1976 du 09 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Réduction de capital à concurrence de cent cinquante mille euros (150'000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250'000.- EUR) à cent mille euros (100'000.-EUR) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société et par annulation de six cents (600) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.- EUR) chacune.

2) Modification de l'article 3 des statuts.

3) Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

4) Modification de l'article 1<sup>er</sup>, premier alinéa des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «RYLUX S.A.».

3) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

4) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital à concurrence de cent cinquante mille euros (150'000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (250'000.- EUR) à cent mille euros (100'000.- EUR) par remboursement aux actionnaires existants de la société de la somme à due concurrence au prorata de leur participation actuelle dans la société et par annulation de six cents (600) actions existantes de la société ayant chacune une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.- EUR).

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales et à l'annulation des six cents (600) actions due à la réduction de capital telle que décidée ci-avant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 3, premier alinéa des statuts comme suit:

**Art. 3.** «Le capital social est fixé à cent mille euros (100'000.- EUR) divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

## Usufruit et Nu-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-proprétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.
- droit aux dividendes, Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur:

- les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-proprétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et d'usufruitier.»

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1<sup>er</sup>, premier alinéa, l'article 2, et l'article 11 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «RYLUX S.A.».

**Art. 2.** «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

**Art. 11.** «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9032. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014138501/134.

(140156886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**PS1 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.585.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014139841/11.

(140158792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**Sivato Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.852.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014139882/11.

(140158788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**Ivy Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014139661/11.

(140158252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**Computacenter PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 52.391.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69139 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014138221/10.

(140156685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**HORILUX Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 144.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 août 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014138308/11.

(140156954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Placinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 189.951.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le deux septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Christian BOS, dirigeant de sociétés, né à Paris (France), le 13 avril 1960, demeurant à F-63200 Riom (France), 27bis, rue des Martres de Madargue,

ici représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, en date du 25 août 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

Elle a en outre pour objet toutes activités et services commerciaux ainsi que la mise en valeur de propriétés intellectuelles et d'immeubles pour compte propre.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «PLACINVEST S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération du capital social*

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Christian BOS, préqualifié, et immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Christian BOS, dirigeant de sociétés, né à Paris (France), le 13 avril 1960, demeurant à F-63200 Riom (France), 27bis, rue des Martres de Madargue,
- b) Madame Caroline LEFAL, épouse BOS, née à Paris (France), le 2 décembre 1959, demeurant à F-63200 Riom (France), 27bis, rue des Martres de Madargue.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants à l'exception des activités et services commerciaux, pour lesquels la société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Christian BOS.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139832/133.

(140158599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**I S Business Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.196.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Irina SHCHEGLOVA, employee, residing in L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy,

Sole shareholder of the company "4IPS S.à r.l.", with registered office at L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, registered with R.C.S. of Luxembourg under the number B162.196, incorporated by deed established by notary Léonie GRETHEN, residing in Luxembourg on the 6<sup>th</sup> of July, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2089 of 8<sup>th</sup> September, 2011, modified by a deed established by notary Léonie GRETHEN, residing in Luxembourg on the 19<sup>th</sup> day of October, 2011, published in the said Memorial C, number 3046 of 12<sup>th</sup> December, 2011.

The appearing person adopts the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the company, and changes the Article 2 of the statutes as follows:

" **Art. 2. Name.** The company will exist under the name I S Business Group Sàrl."

*Second resolution*

She decides to transfer the registered office from Altwies to Luxembourg, and changes the first paragraph of the Article 5 as follows:

" **Art. 5. Registered office. First paragraph.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg."

*Third resolution*

She fixed the address of the company in L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to change the object of the company, and changes the Article 3 of the statutes as follows:

" **Art. 3. Object.** The company can operate as a trading company as well as import and export business and selling all goods except those prohibited by law.

It can make all securities or commercial real estate and financial transactions related directly or indirectly, in whole or in part to its purpose.

The Company has as its objects the holding of participations, in whatever form, in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the management, development and administration of these participations.

The Company can acquire through purchase, contribution-in-kind, option, or in any other manner investments in any currency and dispose of these by sale, cession, exchange, or any other method.

The Company can borrow and grant companies in which it has direct, or indirect, interest, every assistance, loans, advances, or guarantees.

The Company shall be able to carry out any operation, whether commercial, industrial, or financial, that is deemed to be in its interest and the achievement of its Objects."

Nothing else being on the agenda, that meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks english, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in english, followed by a french version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the english and the french texts, the english version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by their surnames, christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Irina SHCHEGLOVA, employée privée, demeurant à L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy, seule associée de la société "4IPS S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B162.196, constituée suivant acte du notaire Léonie GRETHEN de Luxembourg en date du 6 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2089 du 8 septembre 2011, modifiée suivant acte du notaire Léonie GRETHEN de Luxembourg, en date du 19 octobre 2011, publié au dit memorial C, numéro 3046 du 12 décembre 2011.

La comparante prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société et modifie l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Dénomination.** La société prend la dénomination sociale de I S Business Group Sàrl."

*Deuxième résolution*

Elle décide de transférer le siège social d'Altwies à Luxembourg, et modifie le premier alinéa de l'article 5 comme suit:

" **Art. 5. Siège social. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

*Troisième résolution*

Elle fixe l'adresse de la société à L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et modifie l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'import et d'export, l'achat et la vente de toutes marchandises excepté celles prohibées par la loi.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

La Société peut faire l'acquisition d'investissements par achat, apport en nature, option ou toute autre forme, cela dans n'importe quelle devise, et en disposer par vente, cession, échange ou toute autre méthode.

La Société peut également emprunter ou accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société doit être capable d'effectuer toute opération, qu'elle soit commerciale, industrielle ou financière, qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SHCHEGLOVA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 36623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138132/91.

(140156847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Zyyx S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Zyyx S.A., SPF).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.935.

L'an deux mille quatorze, le vingt deux août.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ZYYX S.A. SPF», ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 165935) constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 16 février 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Marine WURTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Aurélie KATOLA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1) Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

2) Modification du premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. §1.** Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de ZYYX S.A.».

3) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit: «Art. 2 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4) Suppression du dernier paragraphe de l'article 3 des statuts relatif aux investisseurs de la société.

5) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

6) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, l'article 2 et l'article 11 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante

« **Art. 1<sup>er</sup>. §1.** Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de ZYYX S.A.»

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 3 des statuts relatif aux investisseurs de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BRAVETTI, M. WURTZ, A. KATOLA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2014. Relation: EAC/2014/11370. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014138130/80.

(140157163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Leiteschberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 173.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 20 août 2014.  
Référence de publication: 2014138385/10.  
(140156638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 148.406.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69136 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014138171/10.  
(140157166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Karel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 133.219.

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,  
a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de KAREL S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.219, constituée le 31 octobre 2007 suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 26 novembre 2007, numéro 2712, et dont les statuts, à ce jour, n'ont pas été modifiés (la "Société").

L'assemblée était présidée par Me Jean HOSS, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le Président a désigné comme secrétaire Me Pit RECKINGER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Me Céline MARCHAND, avocat à la Cour et Me Max BECKER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg ont été élus scrutateurs.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignées sur la liste de présence signée par les mandataires, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

(B) Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés et toutes les trois cent mille et quatre-vingt-dix (300.090) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée.

(C) Les associés représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leur droit à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(D) La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

*Ordre du jour*

1. Procéder à l'annulation des 30 parts sociales détenues par Monsieur Freddy Martell, des 30 parts détenues par Monsieur Jean Hoss et des 30 parts détenues par Monsieur Pit Reckinger et émises jadis en leur faveur pour avoir été souscrites à leur valeur nominale de 30 Euros chacune et pour une prime d'émission totale de 670,5 Euros, donc 3.370,5 Euros au moment de la constitution de la société.

2. Acter que Monsieur Freddy Martell, Monsieur Jean Hoss et Monsieur Pit Reckinger renoncent à toute contrepartie de la part de la Société pour l'annulation des parts sociales qu'ils détiennent.

3. Réduire le capital social de la Société à 9.000.000 Euros, transférer le montant de 30 Euros par part sociale annulée à la réserve, et modification subséquente de l'article 5, alinéa 1 des statuts de la société afin de refléter la réduction du capital.

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale de la Société a décidé de procéder à l'annulation des trente (30) parts sociales détenues par Monsieur Freddy Martell, des trente (30) parts détenues par Monsieur Jean Hoss et des trente (30) parts détenues par Monsieur Pit Reckinger et émises jadis en leur faveur pour avoir été souscrites à leur valeur nominale de trente Euros (EUR 30.-) chacune et pour une prime d'émission totale de six cent soixante-dix Euros et cinquante centimes (EUR 670,5.-), donc trois mille trois cent soixante-dix euros et cinquante centimes (EUR 3.370,5.-) au moment de la constitution de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale de la Société prend acte que Monsieur Freddy Martell, Monsieur Jean Hoss et Monsieur Pit Reckinger renoncent à toute contreprestation de la part de la Société pour l'annulation des parts sociales qu'ils détiennent.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale de la Société a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de deux mille sept cents Euros (EUR 2.700.-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions deux mille sept cents Euros (EUR 9.002.700.-) à neuf millions d'Euros (EUR 9.000.000.-) par voie d'annulation des quatre-vingt-dix (90) parts sociales détenues par les associés mentionnés sub 1 et par transfert de la valeur nominale de trente Euros (EUR 30.-) par part sociale annulée à la réserve.

Suite à la réduction du capital social, l'assemblée générale de la Société a décidé de modifier l'article 5, alinéa 1 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à neuf millions euros (EUR 9.000.000) divisé en trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente euros (EUR 30) chacune»

L'assemblée générale de la Société a décidé d'autoriser et d'instruire le conseil de gérance de la Société, chacun agissant seul de passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux et de prendre toute autre mesure nécessaire et appropriée pour exécuter les résolutions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. HOSS, P. RECKINGER, L. MARCHAND, M. BECKER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11076. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138351/77.

(140157012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Play Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014138462/10.

(140156641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**LGT (Lux) ) I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 170.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 août 2014.  
Référence de publication: 2014138387/10.  
(140157101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 180.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 septembre 2014.  
POUR COPIE CONFORME  
Référence de publication: 2014138568/11.  
(140156951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Compagnie du Charmont, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.576.

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.  
Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),  
soussigné;

**A COMPARU:**

Madame Kalliopi FOURNARI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch  
(la «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la Société COMPAGNIE DU CHARMONT  
(ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite  
au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.576, constituée suivant acte reçu par  
devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial  
C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 259 du 4 mars 2003 et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises  
et pour la dernière fois en date du 2 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro  
738 en date du 20 mars 2012,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré suivant résolutions du Conseil d'Administration de la Société en date du  
12 juin 2014.

Un extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 mai 2013 ainsi qu'un extrait du procès-verbal du Conseil  
d'Administration du 12 juin 2014, après avoir été signés ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront  
annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés;

Laquelle Mandataire, agissant en vertu du prédit pouvoir, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il  
suit ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social est fixé à cent trente-neuf mille neuf cent quatre euros (EUR 139.904), représenté par cent neuf  
mille (109.000) actions de catégorie A et trente mille neuf cent quatre (30.904) actions de catégorie B sous forme  
nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article 5.4 des statuts coordonnés de la Société:

«La Société a un capital autorisé, exclusion faite de son capital social, d'un montant de deux cent mille euros (EUR  
200.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Administrateurs de la Société sont autorisés à émettre des actions de Catégorie A, B et C de façon à augmenter  
le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois. Ce pouvoir est valide pour une  
période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte notarié du 17 janvier 2012 au Mémorial C, Recueil  
des Sociétés et Associations. Cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires ha-  
bilitée à modifier les présents statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, par l'exercice du droit de souscription et/ou les droits de conversion prévus par les termes et conditions d'obligations convertibles, d'autres instruments similaires ou obligations avec droit de souscription ou tous autres instruments financiers convertibles en actions émis de temps à autre par la Société et par voie d'apports en nature, par conversion de créances d'associés ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des associés, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital, ou tout autre moyen à déterminer par le Conseil d'Administration;

- émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droit de souscription ou émettre des instruments financiers convertibles en actions aux conditions fixées par le Conseil d'Administration, à la condition cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis à l'attention du public;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte notarié du 17 janvier 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé».

III. Que les administrateurs, en date du 23 mai 2013, et conformément à l'article 5.4 des statuts, ont réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, d'un montant total de neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 9.284,-), en vue de le porter de son montant actuel de cent trente-neuf mille neuf cent quatre euros (EUR 139.904) à cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 149.188), par l'émission de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999) actions de catégorie A et quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq (4.285) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action et une prime d'émission d'un montant total de cent vingt mille six cent quatre-vingt-douze euros (EUR 120.692,-).

IV. Que les administrateurs reconnaissent le paiement d'un montant total de cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-seize euros (EUR 129.976,-), libéré intégralement par des apports en espèces, comme suit:

- D'un montant de quarante-neuf mille neuf-cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 49.994,-) versé par Jean-Michel Sylvestre et donnant droit en pleine propriété de trois mille cinq cent soixante et onze actions (3.571) de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action assortie d'une prime d'émission de quarante-six mille quatre cent et vingt-trois euros (EUR 46.423,-) soit de treize euros (EUR 13,-) par action;

- D'un montant de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 19.992,-) versé par Loïc Guyot et donnant droit en pleine propriété de mille quatre cent et vingt-huit actions (1.428) de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action assortie d'une prime d'émission de dix-huit mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 18.564,-) soit de treize euros (EUR 13,-) par action;

- D'un montant de quarante-neuf mille neuf-cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 49.994,-) versé par Jean-Christophe de Beaulieu et donnant droit en pleine propriété de trois mille cinq cent soixante et onze actions (3.571) de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action assortie d'une prime d'émission de quarante-six mille quatre cent et vingt-trois euros (EUR 46.423,-) soit de treize euros (EUR 13,-) par action;

- D'un montant de neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 9.996,-) versé par Jean-Philippe Roos et donnant droit en pleine propriété de sept cent quatorze actions (714) de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action assortie d'une prime d'émission de neuf mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 9.282,-) soit de treize euros (EUR 13,-) par action;

V. Que les administrateurs ont supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires et ont accepté les souscriptions des actions de catégorie A comme suit:

- Trois mille cinq cent soixante et onze actions (3.571) de catégorie A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) par action assortie d'une prime d'émission de quarante-six mille quatre cent et vingt-trois euros (EUR 46.423,-) soit de treize euros (EUR 13,-) par action au profit Jean-Michel Sylvestre, né le 10 avril 1971 à Neufchâteau (France) et ayant son adresse demeurant professionnellement au 29, Buckingham Mansion, UK-NW61LS Londres;

- Mille quatre cent vingt-huit actions (1.428) de catégorie A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) par action assortie d'une prime d'émission de dix-huit mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 18.564,-) soit de treize euros (EUR 13,-) par action au profit de Loïc Guyot, né le 22 juin 1971 à Epinal (France) et ayant son adresse personnelle à 5, boulevard Jacques Preiss, 67000, Strasbourg (France);

VI. Que les administrateurs ont supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires et ont accepté les souscriptions des actions de catégorie B comme suit:

- Trois mille cinq cent soixante et onze actions (3.571) de catégorie B d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) par action assortie d'une prime d'émission de quarante-six mille quatre cent et vingt-trois euros (EUR 46.423,-) soit de treize euros (EUR 13,-) par action au profit de Jean-Christophe de Beaulieu, né le 8 juin 1971 à Paris (France) et ayant son adresse personnelle à 59 Gilman Road, Waltham, MA 02452, MA (Etats-Unis);

- Sept cent quatorze actions (714) de catégorie B d'une valeur d'un euro (EUR 1) par action assortie d'une prime d'émission de neuf mille deux cent quatre-vingt-deux euro (EUR 9.282,-) soit de treize euros (EUR 13,-) par action au

profit de Jean-Philippe Roos, né le 24 juin 1948 au Montréal, Canada, ayant son adresse personnelle au 15 avenue Paul Doumer, Paris (France).

VII. Que le montant de cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-seize euros (EUR 129.976,-), a été souscrit par les souscripteurs pré-désignés et libéré intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-seize euros (EUR 129.976,-), libérée intégralement par des apports en espèces a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VIII. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

#### Version française

##### « Art. 5. Capital Social.

5.1 «Le capital social est fixé à cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt huit euros (EUR 149.188), toutes souscrites et entièrement libérées, divisé en:

(i) Cent treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions (113.999) de catégorie A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

(ii) Trente-cinq mille cent quatre-vingt-neuf (35.189) actions de catégorie B, sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

(iii) Zéro (0) action de catégorie C».

#### Version anglaise

##### Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at one hundred forty-nine thousand one hundred eighty-eight euro (EUR 149,188) all subscribed and fully paid-up, represented by:

(i) one hundred thirteen thousand nine hundred ninety-nine (113,999) category A shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

(ii) thirty-five thousand one hundred eighty-nine (35,189) category B shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

(iii) Zéro (0) category C share”.

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. FOURNARI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. LAC/2014/33590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014139476/136.

(140158754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

#### Gaïa International Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139589/10.

(140158488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

**SBR Luisencenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SBR Property 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.527.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of the month of August.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“SBR Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 161 758, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

represented by Mrs Ghizlane Gryp, legal counsel, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal on 20 August 2014.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “SBR Property 2 S.à r.l.”, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 162.527, incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 July 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2376 of 5 October 2011. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 December 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 850 of 10 April 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

*Resolution*

The sole partner resolves to change the name of the Company from “SBR Property 2 S.à r.l.” to “SBR Luisencenter S.à r.l.”.

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 1.** “There exists hereby a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SBR Luisencenter S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-deux août.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«SBR Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161 758, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Ghizlane Gryp, juriste, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 20 août 2014.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «SBR Property 2 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153167, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 26 juillet 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2376 du 5 octobre 2011. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 850 du 10 avril 2013.

Lequel comparant, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de «SBR Property 2 S.à r.l.» en «SBR Luisencenter S.à r.l.».

En conséquence, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SBR Luisencenter S.à r.l.» (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GRYP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2014. Relation: EAC/2014/11374. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014138535/70.

(140157264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**VPO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 189.888.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur OTT Pascal, gérant de société, demeurant au 9, rue des Accacias à F-67150 Schaeffersheim (France).

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "VPO S.A."

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'une entreprise de construction, comprenant toutes les étapes de la réalisation d'immeubles, maisons ou autres.

- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- l'achat, la vente, la propriété, l'exploitation par location ou autrement de tout bien ou droit mobilier ou immobilier,

- toutes opérations de promotions immobilières, de lotissement, de construction, de construction-vente, d'intermédiation, de négociation, de courtage dans le domaine immobilier, pour son propre compte ou en qualité de mandataire,

- le suivi technique et le chiffrage des opérations immobilières, ainsi que toute prestation liée à l'économie du bâtiment,

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut ouvrir des succursales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement;

La société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été intégralement souscrit par l'actionnaire unique, Monsieur OTT Pascal, susdit.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en numéraire à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) soit la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-), de sorte que le capital social au montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur OTT Pascal, gérant de société, demeurant au 9, rue des Accacias à F-67150 Schaeffersheim (France).

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société IM SA, ayant son siège social à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B165.489.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: OTT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 39402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138615/134.

(140156845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Thomas Becker - Architekturbüro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 10, Wengertswée.

R.C.S. Luxembourg B 121.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014138580/10.

(140156640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.648.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of July,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

there appeared

Monaco Cayman Co., a company limited by shares incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, Walker House, KY1 9005, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK195582,

here represented by Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 July 2014,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Univar Monaco Luxembourg S.à r.l. (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.648, incorporated pursuant to a notarial deed dated 5 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 November 2007, number 2655.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 5 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 December 2011 under number 2942.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company from its current value of one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty-one euro (EUR 144,072,081), represented by one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty-one (144,072,081) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty-two euro (EUR 144,072,082) through the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), through a contribution in cash;

2. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution:*

The sole member resolves to increase the share capital from its current amount of one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty-one euro (EUR 144,072,081), represented by one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty-one (144,072,081) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each up to one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty-two euro (EUR 144,072,082) through the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1).

The new share is subscribed by Monaco Cayman Co., aforementioned, represented as stated above, for an aggregate amount of two hundred four million four hundred thirteen thousand four hundred fifty-two euro and thirty cent (EUR 204,413,452.30), out of which:

- one euro (EUR 1) is allocated to the share capital; and

- two hundred four million four hundred thirteen thousand four hundred fifty-one euro and thirty cent (EUR 204,413,451.30) are allocated to the share premium.

Said new share is fully paid up by Monaco Cayman Co., aforementioned, through a contribution in cash. The total contribution in the amount of two hundred four million four hundred thirteen thousand four hundred fifty-two euro and thirty cent (EUR 204,413,452.30) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. paragraph 1.** The Company’s corporate capital is fixed at one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty-two euro (EUR 144,072,082) represented by one hundred forty-four million seventy-two thousand and eighty-two (144,072,082) shares of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juillet,  
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,  
a comparu

Monaco Cayman Co., une société constituée et existant sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à 87 Mary Street, Walker House, KY1 9005, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands, numéro WK195582;

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,  
en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante est la seule associée de Univar Monaco Luxembourg S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.648, constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 20 novembre 2007, numéro 2655.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 5 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 1 décembre 2011 sous le numéro 2942.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-un euros (EUR 144.072.081) représentés par cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-un (144.072.081) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune à un montant de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-deux euros (EUR 144.072.082) par l’émission d’une (1) part sociale d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1), par apport en numéraire; et

2. Modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l’article 6 des statuts de la Société;

3. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l’intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L’associée unique décide d’augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-un euros (EUR 144.072.081) représenté par cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-une (144.072.081) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune à un montant de cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-deux euros (EUR 144.072.082) par l’émission d’une (1) nouvelle part sociale d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1).

La nouvelle part sociale a été souscrite par Monaco Cayman Co., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de deux cent quatre millions quatre cent treize mille quatre cent cinquante-deux euros et trente centimes (EUR 204.413.452,30), dont

- un euro (EUR 1) est affecté au capital social; et
- deux cent quatre millions quatre cent treize mille quatre cent cinquante et un euros et trente centimes (EUR 204.413.451,30) sont affectés à la prime d'émission.

La nouvelle part sociale a été entièrement libérée par Monaco Cayman Co., susmentionnée, par un apport en numéraire. L'apport global d'un montant total de deux cent quatre millions quatre cent treize mille quatre cent cinquante-deux euros et trente centimes (EUR 204.413.452,30) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. paragraphe 1.** Le capital social est fixé à cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-deux euros (EUR 144.072.082) représenté par cent quarante-quatre millions soixante-douze mille quatre-vingt-deux (144.072.082) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2014. REM/2014/1584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139283/126.

(140157593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

**Cockatoo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.079.

In the year two thousand and fourteen on the eighteenth day of July,  
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary meeting of the shareholders of Cockatoo S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 3 August 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2124 of 8 October 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.079 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a notarial deed dated 20 August 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2160 of 13 October 2010.

The meeting was declared open at 6.21 p.m. by Maître Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Katia Fettes, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Alexandre Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

- (i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

(ii) That the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The general meeting resolved to appoint Triton II Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand and ninety euro (EUR 31,090.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.261, as liquidator and resolved to approve the engagement terms agreed between the liquidator and the Company.

*Third resolution*

The general meeting resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant, for the duration as set by him, to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.31 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cockatoo S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), dont le siège social est situé au 26-28,

rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 3 août 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2124 du 8 octobre 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.079 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2160 en date du 13 octobre 2010.

L'assemblée générale extraordinaire a été déclarée ouverte à 18.21 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Katia Fettes, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Alexandre Koch, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

(ii) Que les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir reçu une convocation et eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, et avoir renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de nommer Triton II Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-et-un mille quatre-vingt-dix euros (EUR 31.090,-), dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.261, comme liquidateur, et a décidé d'approuver les modalités du mandat convenu entre le liquidateur et la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.31 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée membres du bureau de l'assemblée, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, K. Fettes, A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2014. REM/2014/1590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138829/148.

(140157652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

---

**CB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Tpg Magenta S.à r.l.).**

**Capital social: USD 16.726,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138211/10.

(140157135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**I S Business Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014138310/11.

(140156952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Eudial Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 159.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 septembre 2014.

*Pour la société*

Joëlle SCHWACHTGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2014138260/13.

(140157236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Live Nation Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 139.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014138369/10.

(140156643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Jupiter S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 34.202.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138341/10.

(140156776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Compagnie Maritime Monégasque International S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 153.598.

In the year two thousand fourteen,

on the twentieth day of the month of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) MONALUX S.C.A., SICAV SIF, a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organised as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with variable capital (société d'investissement à capital variable - SICAV) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg - R.C.S.) at section B under number 171789, acting for its compartment O.S.V. II Sub-Fund, owning one (1) partnership interest of COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONALE S.C.S.,

here represented by Mr Patrick VAN HEES, lawyer, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given to him under private seal,

2) CMM GRAVITY S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 186328, owning thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) partnership interests of COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONALE S.C.S.,

here represented by Mr Patrick VAN HEES, prenamed, by virtue of a proxy given to him under private seal.

Said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state officially that they are the sole members of COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONALE S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 153598, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on the 07 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1482 of 20 July 2010, (herein referred to as "the Company").

The by-laws of the Company have been amended for the last time on the 11<sup>th</sup> day of April 2014 pursuant to deed received by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1630 of the 25<sup>th</sup> day of June 2014.

All this being declared, the appearing parties holding together all the one hundred percent (100%) of the corporate capital of the Company, represented as stated hereabove, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The members decide to suppress the indication of a par value for the partnership interests representing the Company's corporate capital.

*Second resolution*

The members decide to convert the Company's corporate capital and book-keeping currency from Euros into United States Dollars at a conversion rate agreed at EUR 1.- = USD 1.3528 considering the current exchange rate.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the members decide to amend article 9 of the by-laws in order to read as follows:

“ **Art. 9. Capital, contributions.** The share capital is set at forty-one thousand nine hundred and twenty-five United States dollars (USD 41,925.-), represented by thirty-one thousand (31,000) partnership interests without indication of par value.”

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about eight hundred (800.-) Euros.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) MONALUX S.C.A., SICAV SIF, un fonds d'investissement spécialisé sous forme d'une société en commandite par actions, société d'investissement à capital variable - SICAV de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 171789, agissant pour son compartiment O.S.V. II Sub-Fund, propriétaire d'une (1) part d'intérêt de COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONAL S.C.S.,

ici représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé,

2) CMM GRAVITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 186328, propriétaire de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) parts d'intérêt de COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONAL S.C.S.,

ici représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, prénommé, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'elles sont les seules associées de COMPAGNIE MARITIME MONÉGASQUE INTERNATIONAL S.C.S., une société en commandite simple avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 153598, constituée suivant un acte notarié reçu le 07 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1482 du 20 juillet 2010 (ci-après dénommée «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 avril 2014, suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1630 du 25 juin 2014.

Tout ceci ayant été déclaré, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, détenant ensemble les cent pour-cent (100%) du capital de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

144474

*Première résolution*

Les associées décident de supprimer l'indication d'une valeur nominale pour les parts d'intérêt représentant le capital social.

*Seconde résolution*

Les associées décident de convertir la devise d'expression du capital social et de la comptabilité de la Société d'euros en dollars des Etats-Unis à un taux de conversion conventionnel de EUR 1,- = USD 1,3528 en considérant le taux de change actuel.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, les associées décident de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9. Capital, Apports.** Le capital social est fixé à quarante et un mille neuf cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 41.925,-) représenté par trente et un mille (31.000) parts d'intérêt sans indication de valeur nominale.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à huit cents (800,-) euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2014. Relation: EAC/2014/11357. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014138220/112.

(140156760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**Pizzaguy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6139 Junglinster, 6, rue Mère Teresa.

R.C.S. Luxembourg B 189.881.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Guy REDING, comptable, né à Luxembourg le 11 juin 1987, demeurant à L-6139 Junglinster, 6, rue Mère Teresa.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la préparation et la vente de pizzas, la livraison de pizzas à domicile ainsi que la préparation de pizzas chez les clients eux-mêmes.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "PIZZAGUY s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Guy REDING, préqualifié.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Guy REDING, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-6139 Junglinster, 6, rue Mère Teresa.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: REDING, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 août 2014. Relation: CAP/2014/3285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138471/139.

(140156682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

### **Eventure, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 170.603.

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juillet.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVENTURE, avec siège social à L-9980 Troisvierges (Wilwerdange), constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1<sup>er</sup> juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2220 du 6 septembre 2012, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 170.603;

L'assemblée est ouverte à 11 heures 30 sous la présidence de Monsieur Maurice Semer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Van Moerbeke

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Didier Decoster

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social à Weiswampach (Am Hock, 2)
2. Adaptation en conséquence de l'article 2 des statuts.
3. Nominations
4. Démission

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistré

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené l'Administrateur unique à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

En conséquence, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires nomme comme nouveaux administrateurs:

- BELDOYE sprl, ayant son siège social à 6720 HABAY, rue du Paradis, 1, n° entreprise 869.916.685;

Son représentant permanent est Monsieur Charles-Ferdinand NOTHOMB, Ministre d'Etat, né à Bruxelles le 03 mai 1936, domicilié à B-6720 Habay-la-Neuve, 1 rue du Paradis.

BELDOYE sprl est également nommée Président du Conseil d'administration.

BELDOYE sprl et Monsieur Charles-Ferdinand NOTHOMB ont expressément accepté leurs mandats respectifs.

- Monsieur Jean-Frédéric NOTHOMB, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 01/08/1964, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 1 rue du Paradis.

Monsieur Jean-Frédéric NOTHOMB est également nommé Administrateur délégué de la société EVENTURE; à ce titre il pourra engager la société par sa seule signature.

Monsieur Jean-Frédéric NOTHOMB a expressément accepté ce mandat.

- Madame Anne-Françoise MOUTSCHEN, comptable, née à Verviers (Belgique) le 19 juillet 1969, demeurant à B-4141 Louveigné, 67, rue des Fawes.

Madame Anne-Françoise MOUTSCHEN a expressément accepté ce mandat.

Le mandat des nouveaux administrateurs et de l'administrateur-délégué expirera lors de l'assemblée ordinaire de 2017 statuant sur les comptes au 31 décembre 2016

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires accepte la démission de l'administrateur unique la société anonyme LUXPAR MANAGEMENT (dénomination actuelle d'EUDIAL MANAGEMENT), à effet de ce jour.

Par vote spécial, elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à douze heures.

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (EUR 950)

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Van Moerbeke C., Decoster D., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 22 juillet 2014. Relation: WIL/2014/551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138264/70.

(140157211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

### **Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.175.

Im Jahre zweitausendvierzehn,

am zwanzigsten Tag des Monats August,

ist vor Uns, dem Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

#### **ERSCHIENEN:**

„Golding Capital Partners GmbH“, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer B 138.005, geschäftsansässig Moehlstraße 7, D-81675 München,

hier vertreten durch Herrn Alexander Wagner, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg,

aufgrund einer privatrechtlichen Vollmacht, ausgestellt in München (Deutschland), am 15. August 2014.

Besagte Vollmacht, welche von dem Stellvertreter der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin (die "Alleingeschafterin") von "Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l." eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg errichtete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 129.175 (die "Gesellschaft"), die gegründet wurde gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 1. Juni 2007 und deren Satzung am 1. August 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter Nummer 1610, Seite 77257 veröffentlicht wurde (die "Satzung"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars am 24. Juli 2014 geändert, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen der Alleingesellschafterin gemäß der Vorschriften des Artikels 200-2 des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in abgeänderter Fassung, welcher besagt, dass ein Alleingesellschafter einer société à responsabilité limitée die Befugnisse der Gesellschafterversammlung ausübt und die Beschlüsse des Alleingesellschafters in einem Protokoll festzuhalten sind, schriftlich zu beurkunden:

#### *Tagesordnung*

1.1 Zu beschließen, den Artikel 2 der Satzung abzuändern und wie folgt festzulegen:

"Zweck der Gesellschaft ist es, als Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend der „AIFM“) gemäß der Richtlinie 2011/61/EU vom 8. Juni 2011 über die Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend die „AIFM-Richtlinie“) und des luxemburgischen Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend das „AIFM-Gesetz“) und als Verwaltungsgesellschaft für Organismen für gemeinsame Anlagen gemäß Kapitel 16 Artikel 125 (2) des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen (nachstehend die „OGA“) in der jeweils gültigen Fassung zu fungieren.

In dieser Funktion wird die Gesellschaft für die von ihr verwalteten alternativen Investmentfonds (nachstehend die „AIFs“) mindestens die Anlageverwaltung, bestehend aus der Portfolioverwaltung und/oder dem Risikomanagement, übernehmen. Darüber hinaus kann die Gesellschaft im Rahmen der Verwaltung der von ihr verwalteten AIFs jegliche administrative Tätigkeiten, bestehend aus rechtlichen Dienstleistungen sowie Dienstleistungen der Fondsbuchhaltung und Rechnungslegung, Kundenanfragen, Bewertung und Preisfestsetzung, Überwachung der Einhaltung der Rechtsvorschriften, Führung eines Anlegerregisters, Gewinnausschüttung, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen, Kontaktabrechnung und Führung von Aufzeichnungen, den Vertrieb sowie jegliche Tätigkeiten im Zusammenhang mit den Vermögenswerten, bestehend aus der Beratung von Unternehmen über die Kapitalstruktur, Beratungs- und Dienstleistungen im Zusammenhang mit Fusionen und dem Erwerb von Unternehmen und weitere Dienstleistungen in Verbindung mit der Verwaltung der AIFs und der Unternehmen und anderer Vermögenswerte, in die die AIFs investiert haben, übernehmen.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft die vorgenannten administrativen Tätigkeiten sowie die Anlageberatung auch für AIFs erbringen, welche die Kriterien des Art. 58 Absatz 3 des AIFM-Gesetzes erfüllen. Die Gesellschaft kann auch jede Tätigkeit im Zusammenhang mit diesen Dienstleistungen ausüben, insbesondere als Gründungsgesellschafter für AIFs fungieren.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft die individuelle Verwaltung einzelner Portfolios - einschließlich der Portfolios von Pensionsfonds - mit Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats der Anleger gemäß Artikel 5 (4) AIFM-Gesetz sowie als Nebendienstleistung die Anlageberatung gemäß Artikel 5 (4) AIFM-Gesetz erbringen. Die Gesellschaft kann in diesem Rahmen insbesondere Beratungsdienstleistungen für AIF oder zugunsten von OGA, die keine AIF sind, erbringen, welche unter anderem Dienstleistungen hinsichtlich der Vermögens- und Anlageberatung einschließen."

1.2 Verschiedenes.

2. Nach umfangreicher Überprüfung wurde folgender einziger Beschluß gefasst:

#### *Einziger Beschluß*

Die Alleingesellschafterin beschließt Artikel 2 der Satzung abzuändern und wie folgt festzulegen:

"Zweck der Gesellschaft ist es, als Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend der „AIFM“) gemäß der Richtlinie 2011/61/EU vom 8. Juni 2011 über die Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend die „AIFM-Richtlinie“) und des luxemburgischen Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds (nachstehend das „AIFM-Gesetz“) und als Verwaltungsgesellschaft für Organismen für gemeinsame Anlagen gemäß Kapitel 16 Artikel 125 (2) des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen (nachstehend die „OGA“) in der jeweils gültigen Fassung zu fungieren.

In dieser Funktion wird die Gesellschaft für die von ihr verwalteten alternativen Investmentfonds (nachstehend die „AIFs“) mindestens die Anlageverwaltung, bestehend aus der Portfolioverwaltung und/oder dem Risikomanagement, übernehmen. Darüber hinaus kann die Gesellschaft im Rahmen der Verwaltung der von ihr verwalteten AIFs jegliche administrative Tätigkeiten, bestehend aus rechtlichen Dienstleistungen sowie Dienstleistungen der Fondsbuchhaltung und Rechnungslegung, Kundenanfragen, Bewertung und Preisfestsetzung, Überwachung der Einhaltung der Rechtsvorschriften, Führung eines Anlegerregisters, Gewinnausschüttung, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen, Kontaktabrechnung und Führung von Aufzeichnungen, den Vertrieb sowie jegliche Tätigkeiten im Zusammenhang mit den Vermögenswerten, bestehend aus der Beratung von Unternehmen über die Kapitalstruktur, Beratungs- und Dienstleistungen im Zusammenhang mit Fusionen und dem Erwerb von Unternehmen und weitere Dienstleistungen in Verbindung mit der Verwaltung der AIFs und der Unternehmen und anderer Vermögenswerte, in die die AIFs investiert haben, übernehmen. Darüber hinaus kann die Gesellschaft die vorgenannten administrativen Tätigkeiten sowie die Anlageberatung auch für AIFs erbringen, welche die Kriterien des Art. 58 Absatz 3 des AIFM-Gesetzes erfüllen. Die Gesellschaft kann auch jede Tätigkeit im Zusammenhang mit diesen Dienstleistungen ausüben, insbesondere als Gründungsgesellschafter für AIFs fungieren.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft die individuelle Verwaltung einzelner Portfolios - einschließlich der Portfolios von Pensionsfonds - mit Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats der Anleger gemäß Artikel 5 (4) AIFM-Gesetz

sowie als Nebendienstleistung die Anlageberatung gemäß Artikel 5 (4) AIFM-Gesetz erbringen. Die Gesellschaft kann in diesem Rahmen insbesondere Beratungsdienstleistungen für AIF oder zugunsten von OGA, die keine AIF sind, erbringen, welche unter anderem Dienstleistungen hinsichtlich der Vermögens- und Anlageberatung einschließen."

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg Stadt an dem Tag und zu der Zeit aufgenommen wurde, der bzw. die zu Beginn dieses Dokuments genannt ist.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der Erschienenen vorgelesen wurde, der dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieser Bevollmächtigte der Erschienenen gemeinsam mit Uns dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. WAGNER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 25. August 2014. Relation: EAC/2014/11362. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2014138289/95.

(140156815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Le Gourmand Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Le Gourmand S.à r.l.)**

Siège social: L-9275 Diekirch, 3, place des Recollets.

R.C.S. Luxembourg B 189.815.

---

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur João Carlos MILAO VARANDAS, indépendant, né le 16 août 1987 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-9080 Ettelbruck, 127 avenue L. Salenty,;

2.- Monsieur Carlos Manuel MOREIRA CORREIA, commerçant, né à Marinha Grande (Portugal), le 22 juillet 1970, demeurant à L-2519 Wiltz, 48, route d'Ettelbruck,

3.- Monsieur Paulo Jorge TAVARES TEIXEIRA, salarié, né le 14 mai 1973 à Beira (Mozambique), demeurant à L-9088 Ettelbruck, 60 rue de Warken,

Tous les trois représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- que la société «LE GOURMAND S.à r.l.», avec siège social à L-9275 Diekirch, 3, Place des Recollets, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), du 1<sup>er</sup> août 2014, non encore publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- que suite à une erreur dans l'acte du 1<sup>er</sup> août 2014, il y a lieu de remplacer l'article 2. par le texte suivant:

« **Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «LE GOURMAND Luxembourg S.à r.l.». La société exercera son activité également sous l'enseigne commerciale de «LE GOURMAND».)»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2014. Relation GRE/2014/3445. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014136237/37.

(140154822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

---